

COMMUNE DE SERVAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DEL2024-72

L'an deux mil vingt-quatre

Le neuf décembre

À vingt heures

Le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de **Monsieur Serge GUERIN**.

Présents : Mme MAYOUSSIER, M ECOCHARD, Mmes BLANC, FREBAULT, LAURENT, PLISSONNIER, Ms PETITJEAN, REYNAUD, CREPEL, GISBERT-CUREAU, LEGRAIS-BOUCHER

Excusés : M CURT, Mme PIERRE

Secrétaire de séance : M. GISBERT-CUREAU

Date de Convocation : 4 décembre 2024

OBJET : MISE EN PLACE D'UN SYSTEME DE VIDEOPROTECTION AUX ABORDS DES EQUIPEMENTS PUBLICS ET DES AXES ROUTIERS EN ENTREE D'AGGLOMERATION : AJUSTEMENT DU PLAN DE FINANCEMENT POUR LES DEMANDES DE SUBVENTIONS

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que, par délibération DEL2024-38 du 6 juin 2024, le Conseil Municipal a :

- Approuvé le projet de mise en place d'un système de vidéoprotection aux abords des équipements publics et des axes routiers en entrée d'agglomération ;
- Autorisé Monsieur le Maire à solliciter les subventions auprès :
 - o De l'Etat au titre du Fonds Interministériel pour la Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation (FIPDR) à hauteur de 10 %,
 - o De la Région Auvergne Rhône-Alpes à hauteur de 40 %,
 - o Du Département au titre du Pacte de Territoire 2024-2026 à hauteur de 30 %.

Compte tenu que la prestation a dû être actualisée au vu de certaines contraintes techniques, il est nécessaire d'ajuster le plan de financement pour les demandes de subventions.

Le nouveau montant prévisionnel des travaux s'élève à 99 945 € HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **VALIDE** le nouveau plan de financement prévisionnel suivant :

Coût estimatif du projet		Recettes prévisionnelles		
Nature des dépenses	Montant HT	Nature des recettes	Taux	Montant
Travaux	99 945,00	Etat - FIPDR	10,00%	9 994,50
		Région	40,00%	39 978,00
		Département	30,00%	29 983,50
		Autofinancement de la Commune	20,00%	19 989,00
TOTAL	99 945,00		100,00%	99 945,00

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an que susdits.
Pour copie certifiée conforme

Le Maire,
Serge GUERIN

